

Nombre de membres composant le Conseil : 11

L'an 2016, le vendredi 8 avril, à 19 h 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date 1 avril 2016.

Etaient présents : MMS : Lina HEREL, Raymond PLET, Emilie BENARD, Alain CHAUDRON, Françoise DOUCET, David JOUDON, Alex KACHAKCHAR, Anne-Marie RIBEIRO, Roland VASSEUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Magalie GRUGEON

Pouvoirs : Mr Laurent LEBAS à Mr Roland VASSEUR.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Monsieur David JOUDON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016.

Approbation du compte de gestion du Trésorier.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2015, dressé par Monsieur MARIOTTI Alain, receveur.

Aucune observation particulière – Adopté à l'unanimité

Adoption du compte administratif 2015.

Madame le Maire présente le compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	180 435.06 €
Recettes :	185 908.43 €
Excédent reporté :	44 433.28 €
Résultats de clôture 2015 :	49 906.65 € (excédent)

Section d'investissement :

Dépenses :	15 917.38 €
Recettes :	579.89 €
Déficit reporté :	15 886.49 €
Résultats de clôture :	549.00 € (excédent)

Résultat de clôture 2015 : 50 465.65 €

Après présentation de Mme Le Maire, Monsieur Alex KACHAKCHAR prend la Présidence afin de faire **procédé** au vote.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Adopté à l'unanimité.

Attribution des subventions budget primitif 2016.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 60 € par enfant de notre commune pratiquant une activité sportive.

Picardie Natation : 2 enfants soit 120 €

Club de foot de Songeons : 4 enfants soit 240 €

Vote des quatre taxes directes locales

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 50 756 euros ;
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux année 2016	Bases	Produit
TH	17.47	159 900	27 935
TFB	11.22	92 700	10 401
TFNB	25.99	44 800	11 644
CFE	18.72	4 100	768
TOTAL			50 748

Vote du Budget Primitif 2016.

Vu la présentation du Budget Primitif ;
Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité (9 + 1 pouvoir) le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses/Recettes = 226 260 .00 €

Section d'Investissement Dépenses/Recettes = 163 135.00 €

Soit un Budget total de 389 395.00 €

Loi NOTRe – Dissolution des CCAS.

Dans son Article 79, la loi NOTRe dispose que Les communes de moins de 1 500 habitants ont la possibilité de dissoudre leur centre communal d'action social. Lors de la dissolution des CCAS, la commune exerce directement ses prérogatives.

Après discussion, les membres du conseil demandent à Mme le Maire de réunir le CCAS pour aborder sereinement ce point. Décision sera prise ultérieurement.

Vidanges assainissement logements communaux.

Suite aux vidanges assainissement de l'année dernière et aux factures reçues, il est décidé d'augmenter la participation des locataires à hauteur de 4 euros par mois dans sa globalité.

Caution « ménage » location salle multifonctions.

Madame le Maire informe le conseil que certaines réceptions de la salle après location n'étaient pas conformes au niveau du nettoyage. De ce fait, l'agent communal est obligé le lundi matin d'y passer plusieurs heures.

A la demande de Mme le Maire, le Conseil décide de mettre en place une caution ménage de 50 € pour chaque location. La caution sera restituée si l'état de la salle est conforme aux attentes.

Schéma de mutualisation & convention gravillonnage Communauté de Communes de la Picardie Verte

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 validant le rapport d'étape relatif au « Schéma de Mutualisation », transmis au Préfet de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 créant :

- La plateforme communautaire des moyens et des services (PFMSC),
- La plateforme spécifique « gravillonnages »,
- La plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 autorisant le Président à compléter et conforter le Schéma Communautaire de Mutualisation par :

- Le contrôle des hydrants,
- La téléphonie,

(Ces deux éléments seront mutualisés sous la forme d'un groupement de commandes).
Considérant que le Schéma Communautaire de Mutualisation doit être soumis à l'avis des Conseils,
Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention du Groupement de commandes des travaux de réparation et de gravillonnage des voiries communales de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8-1-2, portant sur les groupements de communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015, adoptant la plateforme spécifique « gravillonnage ».

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les travaux de réparation et de gravillonnage sur diverses voiries communales de la Picardie Verte ;
- D'autoriser la commune de GRANDVILLIERS (60210), Coordonnatrice du groupement, à signer le marché de Maîtrise d'œuvre et de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention et autorise la commune de GRANDVILLIERS à signer le marché de Maîtrise d'œuvre et de travaux.

Achat balayeuse.

Le conseil décide l'achat d'une balayeuse pour la somme de 2 400 € TTC. Une subvention sera demandée avant achat auprès Conseil Départemental.

Rapport annuel syndicat des eaux.

Le rapport sur le prix et la qualité du service des eaux de Grandvilliers n'appelant aucune observation de la part des membres du conseil, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Logement vacant (6 chemin Nicole)

Vu la vacance du logement sis 6 Chemin Nicole, vu la difficulté à recouvrer les loyers, les membres du conseil avec 8 voix pour une voix contre et une abstention décide sa mise en vente.

Madame le Maire est autorisée à demander l'évaluation du bien.

Vente divers objets. (Suite à la dissolution du Comité des Fêtes).

Compte tenu du fait que certains articles sont invendus, le conseil décide de modifier les tarifs comme suit :

- | | |
|---------------|-----------|
| - Frigidaire | 50 euros |
| - Congélateur | 50 euros |
| - Canapé | 100 euros |

Séance est clôturée à 22h00